

## Compte-rendu du Comité de pilotage ICE

### Vendredi 8 décembre 2017

### 10h-17h30

Association des Sites Le Corbusier

Siège et secrétariat permanent : Mairie – 2 Place de la Mairie – F-70250 Ronchamp

Téléphone : +33 (0)3 84 63 53 51

Mail : [association@sites-le-corbusier.org](mailto:association@sites-le-corbusier.org)

Le vendredi 8 décembre, une séance de travail du Comité de pilotage (Copil) a eu lieu de 10h à 17h30. Elle s'est déroulée à la Fondation Le Corbusier, 8/10, square du Docteur Blanche à Paris.

Présents :

Benoît Cornu, président de l'Association des Sites Le Corbusier et 1<sup>er</sup> Adjoint à la Ville de Ronchamp,  
Jean-Daniel Jeanneret, chef du service des affaires régionales et des relations extérieures, Ville de La Chaux-de-Fonds (membre du Réseau Art Nouveau certifié en 2014 itinéraire culturel européen)  
Marcus Nitschke, président de l'association d'habitants de l'Unité d'habitation de Berlin  
Cyril Zozor, mission de développement Cité Frugès-Le Corbusier, Ville de Pessac  
Pierre Mellinger, conseiller municipal Ville d'Eveux, trésorier de l'Association des Sites Le Corbusier  
Ronan Viaud, responsable du service patrimoine et mémoires, Ville de Rezé  
Isabelle Durand-Meyer, service Culture de l'Office de Tourisme et des Congrès de Marseille  
Leslie Mozdzan, chargée de mission de l'Association des Sites Le Corbusier

La matinée a débuté par une rencontre avec la nouvelle directrice de la Fondation Le Corbusier, Madame Brigitte Bouvier, en présence de Bénédicte Gandini, architecte à la FLC.

La séance a commencé par l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Copil du 25 août.

*Le compte-rendu du 25 août a été validé par l'ensemble du Copil.*

#### 1. Identification des sites constitutifs de l'itinéraire

Une liste des réalisations existantes de Le Corbusier (visibles de l'extérieur, visitables, non-ouverts) ainsi qu'une liste des sites uniquement visitables ont été établies et retravaillées par le Copil. Dans la version finale détaillée sur le site internet mobile, il faudra indiquer si les sites sont ouverts aux individuels et groupes.

Il y a deux niveaux de sites participant à l'itinéraire :

- Les sites réels de l'itinéraire, dont les structures adhèrent à l'ASLC et s'impliquent activement dans la démarche d'itinéraire
- Les sites partenaires et/ou en dehors de l'Europe qui sont simplement indiqués dans le périmètre de l'itinéraire

Les dates indiquées pour les sites correspondent aux dates de la commande.

*Les deux listes corrigées seront renvoyées au Copil.*

#### 2. Cahier des charges du site internet mobile

Ce cahier des charges explique les besoins du site internet mobile, qui sera un outil qui viendra

compléter le site institutionnel existant. Une extension sous forme de carnet de voyage pourra être incluse à termes sur le site internet mobile. L'idée de l'application, trop coûteuse, techniquement complexe et peu utilisée, est abandonnée par le Copil pour privilégier la création d'un site internet mobile (web responsive) davantage en adéquation avec les pratiques actuelles.

En plus de ce premier travail de cahier des charges, il s'agira d'écrire une note qui décrit les attentes pour faire appel à une AMO pour le cahier des charges final du site internet mobile. Cette assistance devra participer à la rédaction et à la relecture précise du cahier des charges, et devra analyser les offres par la suite. Cette note devra être validée par le Bureau. Puis prévoir une diffusion de cette offre à plusieurs prestataires avant l'AG afin d'avoir une estimation du coût et le prévoir au budget. Le coût horaire et le coût de déplacement sont à ajouter dans les conditions du cahier des charges.

*Rédiger une note pour une AMO pour le cahier des charges, à faire valider par le Bureau du 15 janvier.*

Focus sur les MOOC (Massive Open Online Courses). Leslie Mozdzan informe qu'elle s'est inscrite à un cours en ligne gratuit portant sur la gestion touristique des sites UNESCO <https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:Paris1+16008+session01/about>. Benoît Cornu suggère que l'association pilote un Mooc sur les sites Le Corbusier. Le Copil pense que c'est le rôle de la FLC de lancer cette initiative et que l'ASLC peut en faire le relais. Cyril Zozor propose de d'abord sonder les universités qui réalisent déjà des Mooc pour pouvoir les mettre en lien.

### 3. Courrier officiel de demande de participation à l'itinéraire

Le Copil avait proposé qu'une lettre officielle de demande de participation soit rédigée afin d'obtenir l'accord formel de chaque partenaire dans le projet.

Envoyer cette lettre à tous les gestionnaires des sites Le Corbusier adhérents et impliqués dans la démarche.

Pour les 3 sites qui ne sont pas dans l'Europe, écrire un courrier qui précise que le dossier avance, qu'ils ne font pas partie de l'itinéraire en tant que tel, mais qu'ils seront mentionnés et donc promus.

*Ecrire un modèle de réponse à la lettre de demande de participation officielle.*

*Ecrire aussi un courrier aux sites partenaires qui ne sont pas en Europe pour les informer de l'avancée du projet.*

### 4. Dépliant

Une maquette de dépliant a été travaillée par le Copil, son contenu textuel a été corrigé.

Marcus Nitschke propose d'utiliser la typographie Le Corbusier disponible sur internet ; il faut en vérifier les droits.

Concernant la liste des partenaires, les logos prennent trop de place, il faut les enlever et lister simplement par ordre alphabétique les noms des adhérents/partenaires qui soutiennent l'association et l'action. Pour le gabarit présenté à l'AG, le texte sera remplacé par des blocs afin de se concentrer uniquement sur le graphisme et la forme.

*Le service communication de la Ville de Pessac propose de travailler sur un gabarit avec le format de l'emprise, format Illustrator, en bonne définition, pour la présentation à l'AG.*

## 5. Fiches actions

Pour chaque action retenue le 25 août, une fiche d'informations par action a été rédigée avec le plus de détails possibles pour estimer leur faisabilité. Le Copil a validé la faisabilité des actions suivantes :

Fiche action n°1 : site internet mobile Route Le Corbusier, support d'aide à l'organisation des voyages

Fiche action n°2 : extension du site internet avec une option carnet de voyage qui permet de garder une trace de son voyage

Fiche action n°3 : dépliant comprenant des cartes postales

Fiche action n°4 : carnet de croquis. Reprendre le format « Electa » avec des images des sites toutes les 8-16 pages. Acheter un carnet Moleskine, imprimer des croquis et présenter le modèle à l'AG.

Fiche action n°5 : carnet de visite pour 2 tranches d'âge 5-8 ans et 9-14 ans.

Fiche action n°6 : vignettes autocollantes à collectionner.

Le détail de chaque action apparaît dans les fiches actions.

*La décision finale de mise en œuvre de ces actions appartient au Bureau.*

## 6. Calendrier envisagé du programme d'actions

		2017	2018	2019	2020
1	Site internet mobile	Première rédaction du cahier des charges	AMO et appels d'offres au 1 <sup>er</sup> trimestre. Contenu alimenté au 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres	Mise en ligne pour l'AG 2019	
2	Extension du site internet : carnet de voyages			Rédaction du cahier des charges au 2 <sup>ème</sup> semestre	Appels d'offres au 1 <sup>er</sup> trimestre
3	Dépliant	Contenu rédigé fin 2017	Proposition de mise en page 1 <sup>er</sup> trimestre Création/ impression au 2 <sup>ème</sup> trimestre Diffusion au 3 <sup>ème</sup> trimestre		
4	Carnet de croquis	Maquette travaillée	Rédaction du cahier des charges au 3 <sup>ème</sup> trimestre	Appels d'offres au 1 <sup>er</sup> trimestre	Conception/ diffusion
5	Carnet de visite		Rédaction du cahier des charges au 2 <sup>ème</sup> trimestre Appels d'offres au 3 <sup>ème</sup> trimestre	Scénario au 1 <sup>er</sup> semestre ; production au 2 <sup>ème</sup> semestre	Diffusion au 1 <sup>er</sup> semestre
6	Vignettes autocollantes à collectionner		Rédaction du cahier des charges au 2 <sup>ème</sup> trimestre Appels d'offres au 3 <sup>ème</sup> trimestre	Conception/ Diffusion	



## 7. Formulaire papier de la candidature

Le formulaire pré-rempli lors de la réunion du 25 août a été corrigé et complété aux points 2.3., 2.5., 4.6., 4.15., 4.17., 5.2., 5.3., 5.4., 6.7., 6.9., 6.11., 6.12., 7.3.

Son contenu sera constamment retravaillé et alimenté au fil des séances.

*Une nouvelle version du formulaire sera envoyée au Copil après correction.*

## 8. Autres points

\_Festivocal : l'association Festivocal a recontacté l'ASLC pour proposer de faire des concerts sur les autres sites corbuséens en 2019. Ils aimeraient savoir dans quelle mesure l'accueil peut être assuré sur les autres sites, et si une participation financière aux frais de transport comme en 2016 peut être apportée par l'ASLC. Le Copil est d'avis que les sites ne peuvent pas répondre à cette demande en termes de capacité ou d'espaces. De plus, l'ASLC est focalisée sur d'autres actions qui sont elles-mêmes coûteuses.

\_Inventaire : le Copil est d'accord sur le principe d'inventaire proposé par Edmond Charrière. Le résultat de cet inventaire permettra d'agréments le contenu du site internet mobile. Il faudra voir avec lui la méthodologie à employer pour réaliser cet inventaire. Tableau des critères à faire avec les coordonnées du contact qui a transmis l'information. Ajouter une date limite de remplissage. Possibilité d'inscrire 3 sites maximum à l'échelle de l'agglomération. Leslie Mozdzan demandera à Edmond Charrière comment organiser ce travail. La coordination devrait s'effectuer par la chargée de mission, et Edmond reviendra auprès de chaque site quand le tableau sera rempli.

\_Validation du Bureau : une réunion téléphonique du bureau aura lieu le lundi 15 janvier à 9h30. L'ensemble des points qui concernent le Bureau seront abordés : quand envoyer les informations au comité scientifique (retours du comité scientifique avant l'AG), courrier de demande de participation officielle, note pour AMO pour le cahier des charges du site internet mobile.

\_Informations sur l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 : ce n'est pas un programme de financement mais plutôt des campagnes de sensibilisation sur un thème spécifique. Cette campagne est à l'initiative de la Commission européenne pour favoriser les actions promouvant l'appartenance à une identité culturelle commune. Cette année permettra de promouvoir le patrimoine comme élément central de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, de valoriser les meilleures pratiques pour assurer la conservation et la sauvegarde du patrimoine ainsi que de développer sa connaissance auprès d'un public large et diversifié.

\_Programme Europe Créative : un appel à projets de coopération est ouvert dans le cadre du programme Europe Créative jusqu'au 18 janvier 2018 pour participer aux actions de l'Année européenne du patrimoine culturel. Les délais sont courts mais surtout, notre projet ne peut pas participer car la Suisse n'a pas d'accord bilatéral avec l'Union européenne sur ce sujet et qu'il faut au minimum 2 partenaires européens.

\_Composition du comité scientifique : Bénédicte Gandini responsable, Edmond Charrière pour la représentation suisse, Anja Krämer pour la représentation allemande. Bénédicte Gandini s'entourera d'experts de la FLC de façon ponctuelle en fonction de la nature des actions.

**Conclusions :**

- En amont de l'AG, envoyer au Copil le contenu de la présentation powerpoint portant sur les travaux du Copil présentés à l'AG : 10 slides maximum (présentation qui sera reprise pour la vraie présentation à l'Institut). Résumer en 1 ligne/fiche action + date prévisionnelle
- Envoyer les documents de travail corrigés au Copil : listes des sites constitutifs de l'itinéraire, formulaire, cahier des charges, fiches actions, courrier de demande de participation officielle
- Envoi des documents de travail au comité scientifique pour validation avant l'AG (à faire valider par le Bureau)
- Note pour AMO cahier des charges à faire valider par le Bureau du 15 janvier
- Semaine du 22 janvier : envoi des courriers de demande de participation officielle après validation du Bureau
- Dépliant : gabarit produit par la Ville de Pessac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30. **Une prochaine réunion de travail sera à programmer après l'AG du 5 février 2018 pour la poursuite des travaux (dépliant, contenu du site internet mobile, carnet de croquis, carnet de visite pédagogique, autocollants).**

**Le Président de l'Association  
des Sites Le Corbusier,**



**Benoît CORNU**  
**1<sup>er</sup> Adjoint, Ville de Ronchamp**

